



PAR COURRIEL

Montréal le 17 août 2021



Objet : Demande d'accès à l'information



Nous avons pris connaissance de votre demande d'accès à l'information du 10 août 2021 concernant les documents ou renseignements suivants :

Le nombre d'employés au sein de Commission des partenaires du marché du travail ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne pouvons vous transmettre les renseignements demandés puisque ceux-ci sont compilés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). En effet, le plan d'effectifs de la CPMT fait partie de celui du MTESS.

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui se libelle comme suit :

Art.1 La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.



La directrice du Secrétariat de la Commission

Michèle Houpert

Tour de la Bourse
Case postale 100
800, rue du Square-Victoria, 28^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-5252
Télécopieur : (514) 864-8005